

## Compte rendu de la séance du 15 avril 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Jacques BERTIGNAC

### Ordre du jour:

- 1°) Comptes administratifs 2018  
Commune  
Eau et Assainissement
- 2°) Approbation des comptes de gestion 2018  
Commune  
Eau et Assainissement
- 3°) Vote des 3 taxes
- 4°) Budgets 2019  
Commune  
Eau et Assainissement
- 5°) Subventions aux associations
- 6°) Subvention d'équilibre au Budget annexe Eau et Assainissement
- 7°) Convention débroussaillage avec l'entreprise Sernin
- 8°) Convention entretien des espaces verts avec l'entreprise Les Arts Verts
- 9°) Tri sélectif : compte rendu de la visite au Pays Basque et propositions de la CCPM
- 10°) Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Vote du compte administratif - Budget Principal Camon ( DE 2019 08)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	63 567.52			70 988.46	63 567.52	70 988.46
Opérations exercice	27 823.20	132 229.17	168 912.25	165 544.69	196 735.45	297 773.86
Total	91 390.72	132 229.17	168 912.25	236 533.15	260 302.97	368 762.32
Résultat de clôture		40 838.45		67 620.90		108 459.35
Restes à réaliser						
Total cumulé		40 838.45		67 620.90		108 459.35
Résultat définitif		40 838.45		67 620.90		108 459.35

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Vote du compte administratif - EAU et ASSAINISSEMENT ( DE 2019 09)

Budget EAU et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 725.65		14 400.26		29 125.91
Opérations exercice	2 070.40	15 725.19	52 214.84	52 041.44	54 285.24	67 766.63
<b>Total</b>	<b>2 070.40</b>	<b>30 450.84</b>	<b>52 214.84</b>	<b>66 441.70</b>	<b>54 285.24</b>	<b>96 892.54</b>
Résultat de clôture		28 380.44		14 226.86		42 607.30
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>28 380.44</b>		<b>14 226.86</b>		<b>42 607.30</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>28 380.44</b>		<b>14 226.86</b>		<b>42 607.30</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Vote du compte de gestion - Budget Principal Camon ( DE 2019 10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Vote du compte de gestion - Eau et Assainissement Camon ( DE 2019 11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Vote des 3 taxes ( DE 2019 12)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :  
de ne pas augmenter le produit attendu, soit 59 905 €

Les taux applicables en 2019 seront donc :

- taxe d'habitation : 8.69 %
- taxe foncier bâti : 15.50 %
- taxe foncier non bâti : 123.70 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Vote du budget principal ( DE 2019 13)

Mr le Maire donne lecture du budget principal 2019

La section de fonctionnement s'équilibre à 240 802.90 €

La section d'investissement s'équilibre à 134 035.95 €

Le budget 2019 est donc équilibré à 374 838.85 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal  
**approuvent** le budget principal 2019 tel que présenté  
**votent** à l'unanimité pour le budget principal,

Ainsi fait et délibéré et ont signés au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Vote du budget Eau et Assainissement ( DE 2019 14)

Mr le Maire donne lecture du budget annexe Eau et Assainissement 2019

La section de fonctionnement s'équilibre à 70 004.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 48 696.44 €

Le budget 2019 est donc équilibré à 118 700.44 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le budget annexe Eau et Assainissement 2019 tel que présenté

**votent** à l'unanimité pour le budget annexe Eau et Assainissement ,

Ainsi fait et délibéré et ont signés au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**



### Subventions aux associations ( DE 2019 15)

Dans le cadre du budget 2019, Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations d'après le tableau ci-dessous. Il précise que chacune d'elle doit obligatoirement donner le bilan financier de l'année écoulée accompagné d'un RIB pour que la subvention soit versée

Comité des Fêtes de Camon ABSTEN: 0 Café Baltiéri 09500 Camon Pour cette subvention Ramon Palme, sort de la salle	1 500.00 €	POUR : 6	CONTRE	:	0
Ostal per Totis (Fête des Roses) ABSTEN: 0 8 rue Georges d'Armagnac 09500 Camon	500.00 €	POUR: 7	CONTRE:		0
Association de Chasse agréé ABSTEN: 0 ACCA - La Besse 09500 Camon	200.00 €	POUR : 7	CONTRE:		0
Coopérative scolaire Camon (OCCE) ABSTEN: 0 Ecole 09500 Camon	250,00 €	POUR: 7	CONTRE:		0
Assoc Agréé de Pêche et protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ABSTEN: 0 6 Impasse des Rosiers 09600 Aigues Vives	50.00 €	POUR:	CONTRE		0
Téléthon 2018 ABSTEN: 0 AMF	100.00 €	POUR: 7	CONTRE:		0
Association ATOUT FRUIT 1 chemin de la Mestrise - 09500 Mirepoix 0	150.00 €	POUR : 7	CONTRE :0	ABSTEN	
Association TRAVERSE 119 0 Cours d'Aguesseau - 11230 Chalabre	150.00 €	POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTEN	

Ces subventions sont votées une par une à main levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

**Subvention d'équilibre au budget annexe Eau et Assainissement ( DE 2019 16)**

Afin d'équilibrer le budget Eau et Assainissement 2019, Mr le Maire propose de voter une subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget annexe

Ainsi : 2 000 € seront nécessaires pour équilibrer le budget annexe Eau et Assainissement

Cette somme est inscrite au budget 2019 correspondant à l'article 774 pour le budget Eau et Assainissement et à l'article 65548 pour le budget principal

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** la subventions d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Eau et Assainissement telle que proposée ci-dessus

**demandent** que les sommes correspondantes soient inscrites aux budgets concernés

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Convention débroussaillage 2019 ( DE 2019 17)

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année, l'entretien des chemins communaux doit être réalisé dans les prochaines semaines. L'entreprise Sernin de Camon a établi un devis pour un montant de 3 960 € TTC (3 300 € HT) pour le forfait épareuse herbe. Il convient de passer une convention avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux. Cette somme sera inscrite au budget 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le devis présenté des travaux d'entretien des chemins communaux

**approuvent** la convention signée entre Mr le Maire et l'Entreprise Sernin

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches

Mr Cyril SERNIN ne participe pas au vote et sort de la salle pendant les discussions

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Contrat d'entretien espaces verts ( DE 2019 18)

Le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise Les Arts Verts de Laroque d'Olmes est arrivé à échéance le 31 mars 2019, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour l'entretien des espaces verts du village pour la période 01/04/2019 au 31/03/2020

Cette entreprise a donné entière satisfaction

Coût pour l'année 2019 : 8 372.40 € TTC (6 977.00 € HT) payable par trimestre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil

**approuvent** le renouvellement de la convention pour l'entretien des espaces verts de la commune

**autorisent** Mr le Maire à signer cette convention avec l'entreprise Les Arts Verts de Laroque d'Olmes

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

### Durée des amortissements ( DE 2019 19)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer la durée des amortissements

Le tableau suivant a été établi :

- Immobilisations incorporelles :

logiciels	durée : 2 ans
études non suivies de réalisation :	durée : 5 ans
Frais de recherche	durée : 5 ans

- immobilisations corporelles :

matériel et outillage :	durée : 3 ans
Installation et aménagement	durée : 10 ans
Gros travaux	durée : 20 ans
Bâtiments	durée : 20 ans

- Achat de terrains

	durée : 5 ans
--	---------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal  
approuvent le tableau de la durée des amortissements tel que présenté  
chargeant Mr le Maire de le mettre en application

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**